



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
Vallée-Jonction

Objet : Règlement n° 403-01-2020

#### AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 21 janvier 2020, il a été adopté le règlement n° 403-01-2020 « **Règlement numéro 403-01-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 5 525 000 \$ pour la construction du nouveau centre administratif régional (préfecture) hors de la zone inondable** ». Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 31 mars 2020.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 5 mai 2020.

Mario Caron  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

